



## recupérer ses arbustes après être déménagé

Par **jamoh**, le **23/11/2019** à **07:37**

Bonjour, cela fait 3 semaine que je suis déménagé car mon propriétaire ne m'a pas renouvelé mon bail .

Dans le jardinet de mon ancien logement qui se trouve en facade,j'ai encore des plantations (buisson,rosier) que je voudrais récupérer ,juridiquement ,je voudrais savoir si j'en ai le droit

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **23/11/2019** à **08:52**

bonjour,

si vous n'êtes plus locataire, vous ne pouvez plus pénétrer dans votre ancienne location.

votre état des lieux de sortie mentionnait-il que vous deviez récupérer ces arbustes ?

Salutations